



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 14/10/2021

Handicap au travail

Des employeurs publics engagés pour le recrutement de personnes en situation de handicap et le maintien en emploi de leurs agents.

Ce jeudi 14 octobre, le préfet de La Réunion représenté par Camille Dagonne, sous-préfète chargée de mission cohésion sociale et jeunesse a présidé le 3^{ème} Comité local de l'année du Fonds d'insertion des personnes en situation de handicap ((FIPHFP), qui valide les projets en matière d'emploi de personnes en situation de handicap portés par les employeurs des trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière).

Tout employeur public d'au moins 20 agents doit employer des personnes en situation de handicap dans une **proportion de 6 % de l'effectif total**. L'obligation d'emploi concerne tous les agents, quelle que soit la nature de leur contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travail handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. **Le taux d'emploi à La Réunion pour l'ensemble de la Fonction publique est de 5,55%.**

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le FIPHFP a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap. Il soutient les employeurs publics qui souhaitent mettre en place une politique handicap.

Ainsi des conventions triennales sont proposées aux employeurs publics qui portent sur différents thèmes :

- **Favoriser l'accès à l'emploi** avec un regard tout particulier sur **l'apprentissage**. Le FIPHFP soutient financièrement le recrutement de personnes en situation de handicap (des objectifs de recrutements seront établis par an) et la **pérennisation de ces emplois** ;
- Créer les conditions de succès de l'insertion et du **maintien dans l'emploi** ;
- Accompagner les agents en situation de handicap qui sont en cours de **reclassement professionnel** à la suite de la reconnaissance d'une inaptitude ;
- Assurer la pérennité des compétences et connaissances relatives au handicap au travail par le biais **de formations** ;

- Développer et valoriser **les actions de communication et de sensibilisation des personnels** pour lever les préjugés, les stéréotypes inhérents au handicap.

A la Réunion, 15 employeurs publics ont conventionné avec le FIPHFP : le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Université de La Réunion, les villes de : Saint-Denis, La Possession, Le Port, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Pierre, Le Tampon ainsi que le Centre communal d'action sociale de Saint-Pierre et les quatre centres hospitaliers (CHU, EPSMR, CHOR et GHER).

Une convention partenariale a été signée avec le Centre de gestion de La Réunion pour porter des actions en termes de formation, d'insertion professionnelle et d'accompagnement au maintien en emploi des agents territoriaux.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974